

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-207

OBJET : Arrêté de stationnement Mammobile jeudi 16 janvier 2023 ; lundi 20 janvier et mardi 21 janvier 2023 sur la place de l'Hôtel de Ville à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par Madame Séverine BEURIOT chargée de mission de la Mammobile visant à faire réserver 20 mètres de stationnement sur la place de l'Hôtel de Ville à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder au dépistage du cancer du sein des femmes ayant entre 50 et 74 ans, les jeudi 16 janvier, lundi 20 janvier et mardi 21 janvier 2023 de 7h30 à 19h.

ARRÊTE

Article 1 – Vingt mètres de stationnement sont réservées sur la place de l'Hôtel de Ville à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay les jeudi 16 janvier, lundi 20 janvier et mardi 21 janvier 2023 à partir de 7h30 jusqu'à 19h.

Article 2 – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Séverine BEURIOT
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS)
- Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le service voirie de Pré-Bocage,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 12 décembre 2022.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

